

Conseil communal 17 août 2017

La conseillère Anne-Mie Casier (VBL) était excusée, le conseiller Benoît Houbiers (RAL) pour le point 10.

Aucune question n'a été posée.

Ensuite, le président du conseil communal a fait part du fait que monsieur Huub Broers, premier échevin souhaite cesser d'exercer ce mandat d'échevin en raison de son mandat actuel en qualité de bourgmestre. Ainsi, les fonctions d'échevins sont déterminées dans un ordre différent. Les trois échevins actuels conservent leur mandat.

Les centimes additionnels communaux pour l'année **2018** ont été **diminués de 1500 à 944** (10 pour, 3 contre et 1 non valable). Ceci est dû au décret du 18 novembre 2016 portant l'attribution de tâches rénovées et le financement modifié des provinces. Suite à la réduction de l'ensemble des tâches des provinces, il va de soi que le financement de la Région, des provinces et des communes soit modifié. A partir de l'exercice 2018, le prélèvement de base flamand passera de 2,5 % à 3,97 % pour le tarif de base et de 1,6 % à 2,54 % pour le tarif social. Vu que les centimes additionnels communaux sont prélevés sur le prélèvement de base flamand, l'augmentation de ce prélèvement de base à un impact proportionnel sur le revenu des centimes additionnels communaux.

La **modification du plan pluriannuel** de la **fabrique d'église Saint-Héribert** à Remersdaal 2014-2019 est approuvée (13 pour, 1 non valable). Celle-ci était nécessaire en vue du remplacement de l'installation de chauffage de l'église.

Connaissance est prise de la **modification du budget** de la **fabrique d'église Saint-Héribert** de Remersdaal. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la modification du plan pluriannuel.

La **modification du budget** de la commune pour 2017 est approuvée (9 pour, 4 contre et 1 non valable). Le résultat des comptes annuels y est apporté, quelques enveloppes d'investissements de 2016 sont transférées et un certain nombre d'autres modifications sont apportées au budget d'exploitation. Cette modification du budget continue à s'insérer dans le plan pluriannuel.

Par ailleurs, le conseil communal a décidé de s'associer, dès 2018, avec un **nouveau service externe de prévention et de protection sur le lieu de travail** (13 pour, 1 non valable). Infrac a lancé un dossier d'achat collectif d'où sont ressortis 6 accords-cadres. La commune et le CPAS de Fouron ont opté pour le groupe CLB.

Le conseil a pris connaissance de la **liste récapitulative** du **conseil du CPAS** du 6 juin 2017.

L'**adaptation du plan des églises paroissiales** a été approuvée (13 pour, 1 non valable). Un plan approuvé est indispensable pour l'obtention de subsides. En septembre 2016, le conseil avait déjà approuvé le plan, mais quelques remarques avaient été exprimées par l'Agentschap Onroerend Erfgoed (= Agence du Patrimoine immobilier).

Dans le plan pluriannuel, un budget de 300.000 euros a été prévu en 2018 pour la **construction d'un nouveau centre d'accueil extrascolaire pour enfants** pour Stekelbees. Ce centre sera hébergé sur le site de l'école provinciale de Fouron-le-Comte (9 pour, 3 contre et 1 non valable). Les travaux débuteront en 2018 après approbation du permis de bâtir.

Enfin, un **code de conduite** visant l'**utilisation des moyens d'information et de communication** pour le personnel a été approuvé (13 pour et 1 non valable). Celui-ci est nécessaire dans le cadre de la politique de sécurité menée. Le syndicat n'a émis aucune remarque. Le même code est valable pour les membres du personnel du CPAS.